



Comité Départemental de la Retraite
Sportive du Doubs
CODERS 25

24 rue Louis Duplain – 25000 Besançon

J.O. du 30 janvier 2010
Agrément Jeunesse et Sports N° 34.S.206

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 22 février 2023
(Salle des fêtes – Houtaud)

Électeurs présents ou représentés :

Club/voix	Président	Représenté par	Nombre de voix représentées
RSGB/12	Alain BOBILLIER	Claude GADY	12
RSBT/6	Élisabeth CANO		6
RSPO/4	Marie-France TEYSSIEUX		4
RSH/4	Gérard ROGNON		4
RSBM/4	Éric GERMAIN	Madeleine VOLCKMANN	4
RSSV/6	Michel ROLLAND	Rémi BRENDEL	6
RSPDV/5	Robert TALLONE		5
RSBO/3	François BURCHI		3
RSDOA/3	Michèle MAGNIN-FEYSOT		3
RSVO/3	Hélène COLOTTE		3
Total/50	10		50

Excusés :

Régine BÔLE, Colette BURDET, Jean-Louis DEPIERRE, Geneviève GADY, Thérèse LEMOINE, Justin POURCHET.

Autres participants :

André BÉLIARD, Rémi BRENDEL, Mireille CLERC, Jacques DUSSOUILLEZ, Jocelyne DUSSOUILLEZ, Claude GADY, Christian HERTEN, Thérèse LEMOINE, Jean-Michel LERNER, Christian POTY, Patricia TASSI, Christiane THIOU, Daniel VAN LABEKE, Gilbert VOLCKMANN, Madeleine VOLCKMANN.

Invitée :

Mme Séverine HAAS (CTF FFRS).

Ordre du Jour

- ✓ Accueil par le président
- ✓ Rapport d'activité
- ✓ Rapport financier
- ✓ Rapport des vérificateurs aux comptes
- ✓ Vote du quitus
- ✓ Budget prévisionnel 2023
- ✓ Débat et vote sur le montant de la cotisation
- ✓ Rapport moral du président
- ✓ Parole donnée aux participants
- ✓ Verre de l'amitié

Accueil

Claude Gady remercie les participants, salue la présence de Séverine Haas, conseillère technique fédérale et présente les excuses des personnes qui n'ont pas pu assister à la réunion. Il remercie chaleureusement Gérard Rognon, Président du club d'Houtaud qui s'est chargé de l'organisation matérielle de la réunion.

Les dix Présidents de club étant présents ou représentés totalisant 50/50 voix, l'Assemblée générale peut délibérer valablement et le Président déclare ouverte l'AG 2023 du CODERS-25.



Préambule

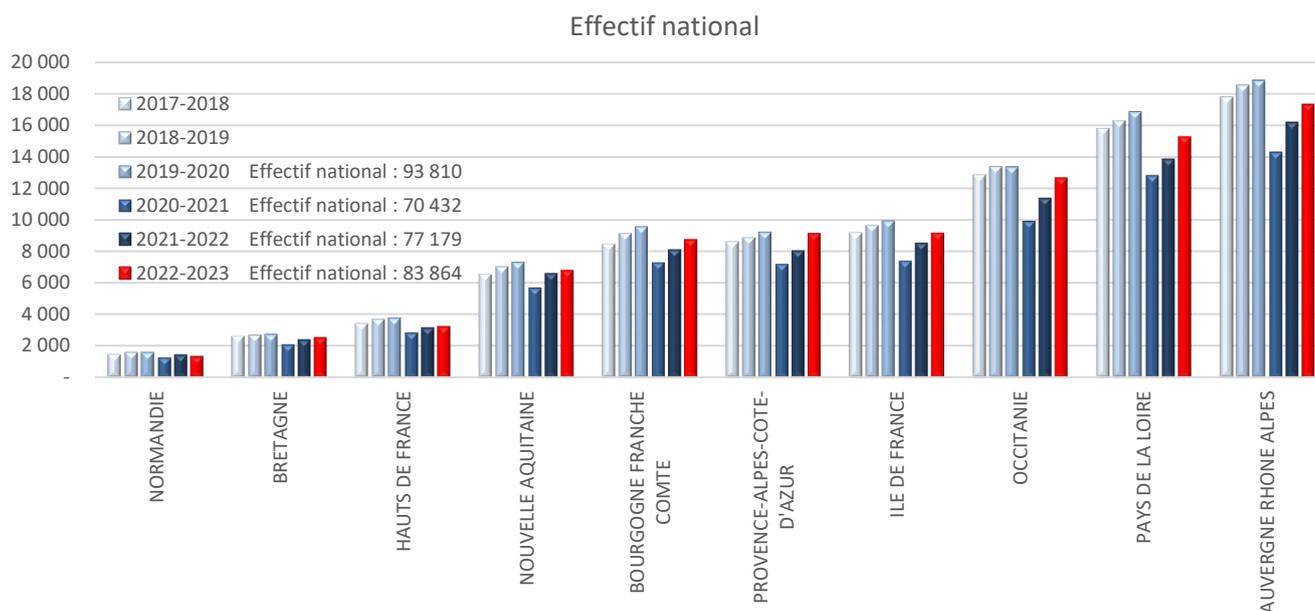
Claude Gady rappelle brièvement les quatre résolutions qui ont été proposées lors de l'AG extraordinaire fédérale du 17 février 2023 par visioconférence :

1. Budget prévisionnel : approuvé à 81,5 %.
2. Augmentation de 6 € du coût de la licence fédérale : approuvée à 78,7 %.
3. Emprunt pour le financement des locaux fédéraux : approuvé à 85,1 %.
4. Mise en place du nouveau système informatique : **rejetée à 59,2 %**.

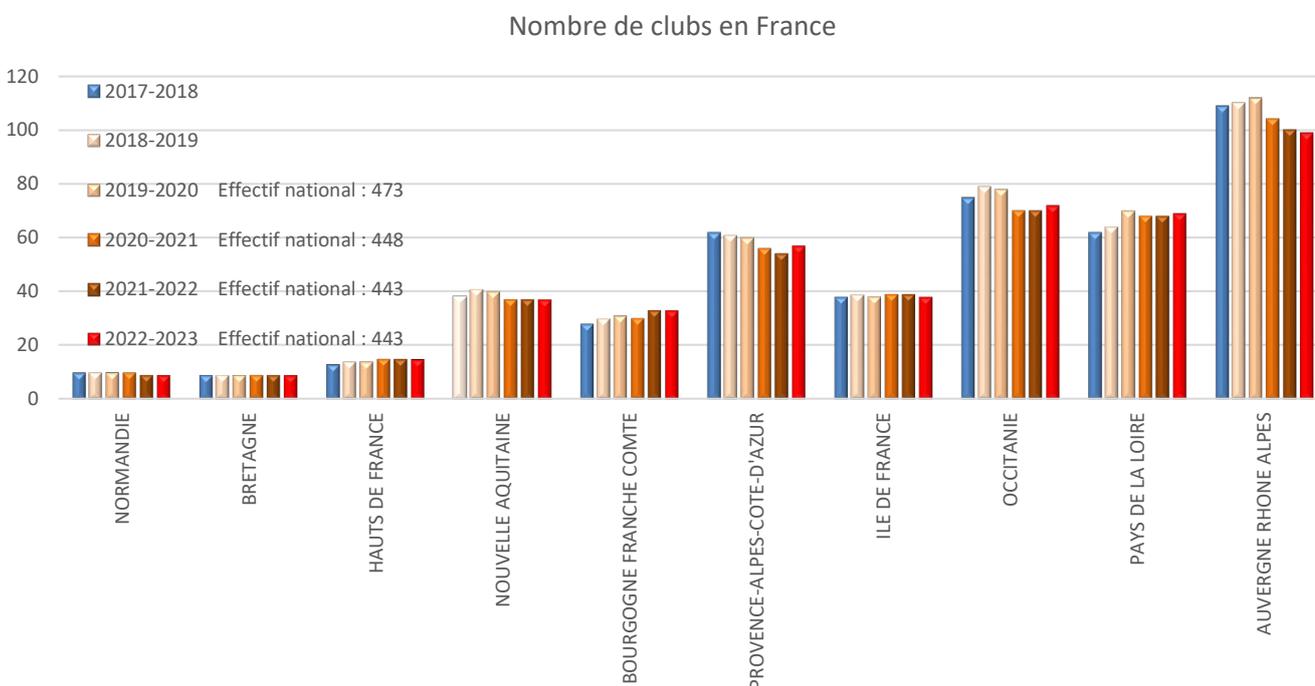
Claude précise que le budget prévisionnel inclut les dépenses de fonctionnement et une partie du financement du système informatique. En outre, la Fédération avait envisagé l'an dernier d'augmenter les aides fédérales de 8,8 % et de prendre en charge les frais de déplacement des formateurs (IF, CTF, Médecins...) ce qui aurait permis de réduire le coût des stages de 10 à 12 %, mais cette proposition a été supprimée pour faire des économies. En ce qui concerne l'augmentation de cotisation de 6 €, elle s'appliquera à la rentrée 2023-2024 et ne préjuge pas de ce qui se passera l'année suivante.

Rapport d'activité par le secrétaire Rémi Brendel

Contexte national et régional



L'histogramme ci-dessus montre l'évolution des effectifs des licenciés de la FFRRS dans les régions où elle est le plus représentée au cours des six dernières années¹. La région de Bourgogne-Franche-Comté se situe au 6^{ème} rang à peu près ex æquo avec PACA et Île-de-France. Après la forte chute consécutive à la pandémie de 2019–2020, l'effectif repart à la hausse presque partout sans toutefois revenir aux valeurs d'avant Covid.

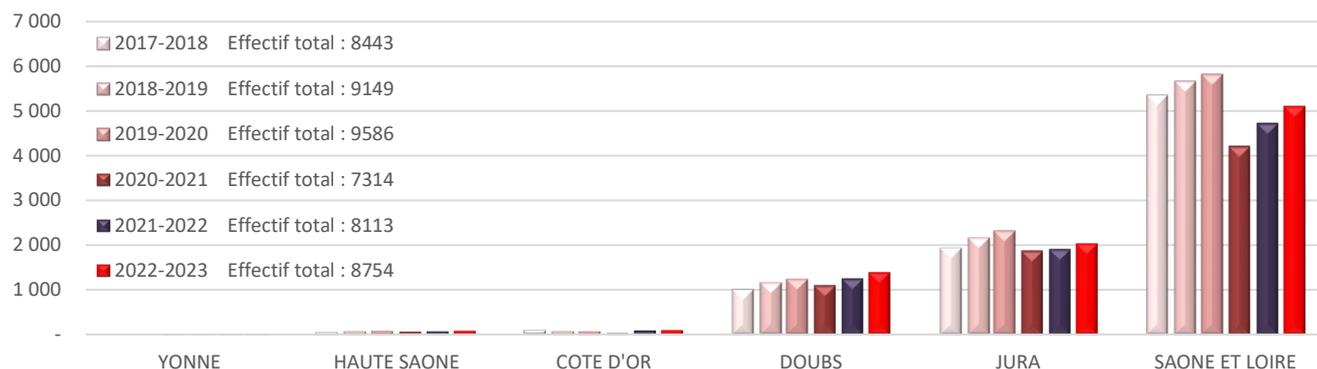


Le second histogramme montre que le nombre de clubs affiliés à la FFRRS a également été affecté par la pandémie mais, contrairement au nombre de licenciés, il a très peu évolué au cours des 3 dernières années ce qui peut s'expliquer par le ralentissement voire l'arrêt des opérations de développement.

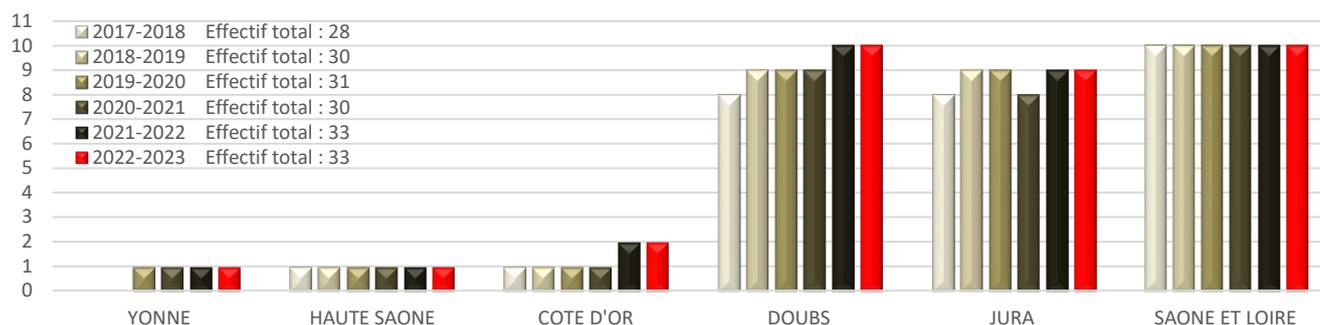
¹ Données du site *Telemat* de la FFRRS en date du 5 février 2023.

Effectif régional en Bourgogne-Franche-Comté

Effectif en Bourgogne-Franche-Comté



Nombre de clubs en Bourgogne-Franche-Comté

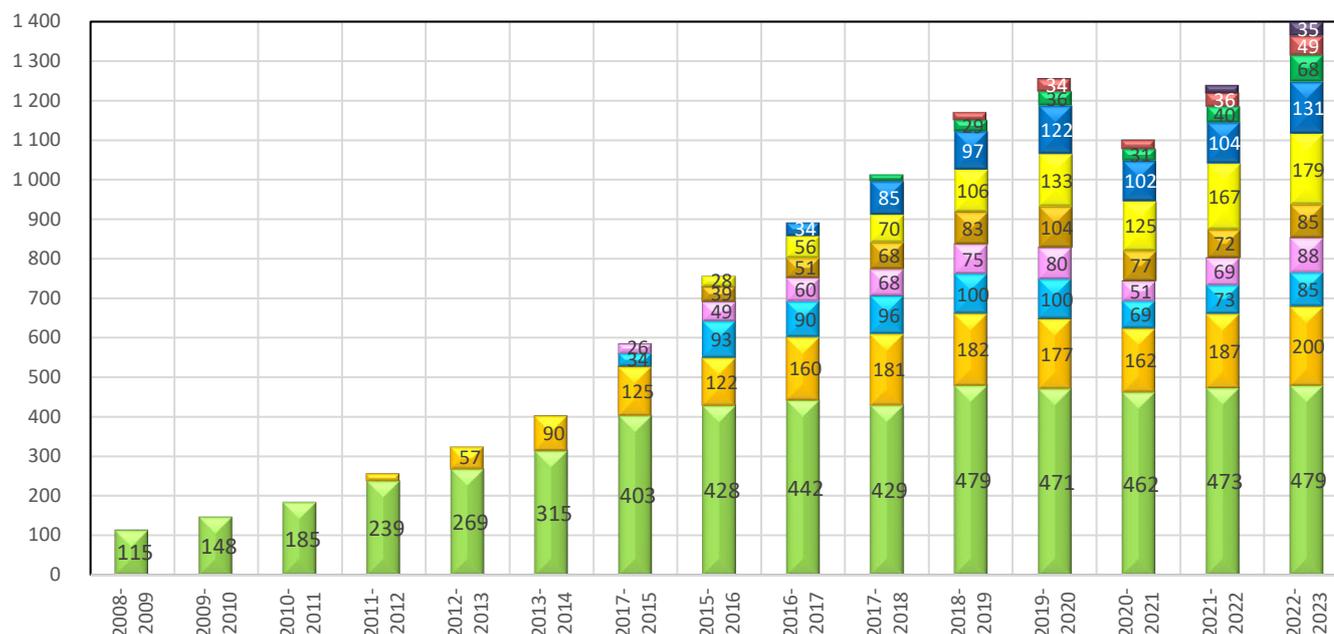


Les histogrammes ci-dessus précisent la situation en Bourgogne-Franche-Comté depuis la création du nouveau CORERS de la grande région en 2017 où il apparaît que l'évolution des effectifs suit approximativement celle de l'ensemble du territoire tandis que le nombre de clubs reste pratiquement constant. À noter cependant que le Doubs a mieux résisté à la défection des licenciés et a même dépassé le niveau de 2019.

Statistiques départementales

Évolution du nombre des licences dans le Doubs : 1 399 le 5 février 2023

- RETRAITE SPORTIVE DU GRAND BESANCON
- RETRAITE SPORTIVE DE BESANCON TILLEROYES
- RETRAITE SPORTIVE PAYS D ORNANS
- RETRAITE SPORTIVE HOSTASIENNE
- RETRAITE SPORTIVE DES MONTBOUCONS
- RETRAITE SPORTIVE SAINT VITOISE
- RETRAITE SPORTIVE PLATEAU DE VALDAHON
- RETRAITE SPORTIVE BESANCON OUEST
- RETRAITE SPORTIVE DES OURS ARBOUANS
- RETRAITE SPORTIVE DU VAL DE L'OGNON



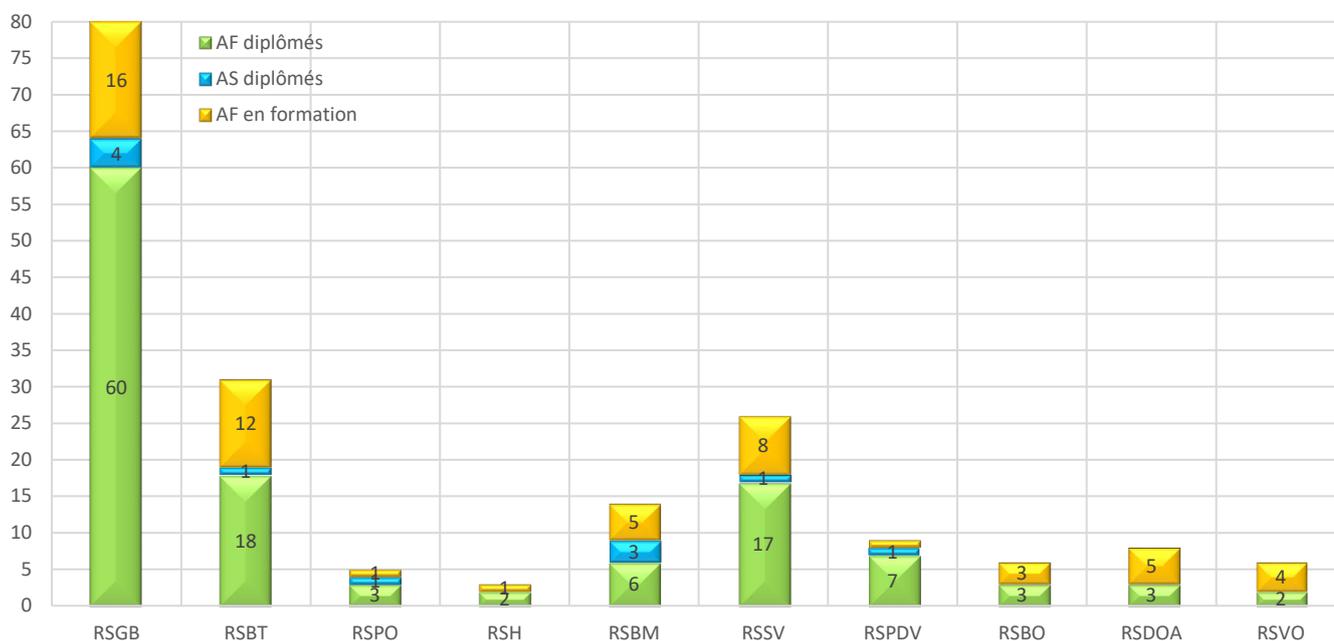
Comme souligné précédemment, l'effectif des licenciés dans le département du Doubs a été moins affecté par la pandémie que dans la plupart des autres départements. Actuellement le nombre total de licenciés (1 399) dépasse de plus de 11 % la valeur de 2019 (1 257).

La formation des animateurs constitue l'une des grandes missions du Comité départemental. L'histogramme suivant indique pour chaque club du département le nombre d'animateurs fédéraux, d'accompagnants sportifs diplômés et le nombre d'animateurs en formation toutes disciplines confondues.

Au cours de l'année civile 2022, beaucoup moins de stages ont été annulés que l'an dernier dans la région BFC :

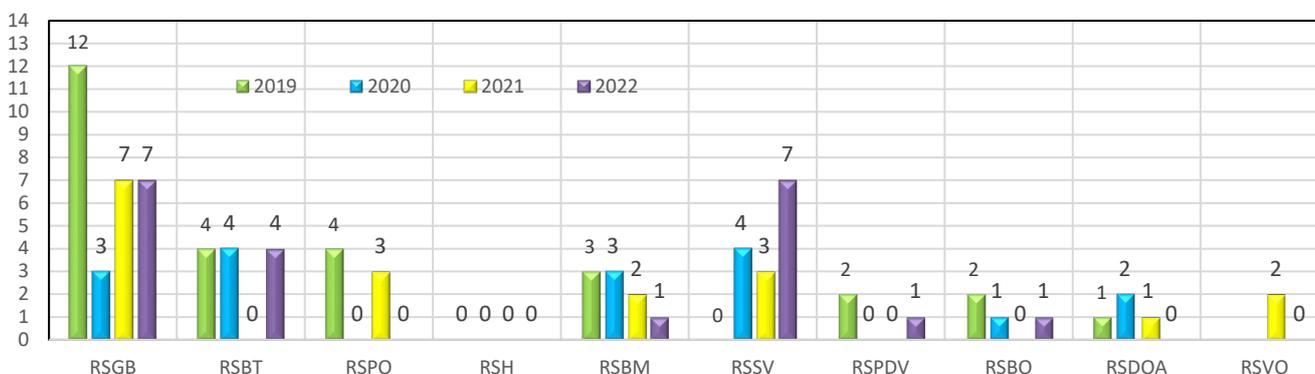
- FCB : 6 stages réalisés 1 stage annulé
- AS : 1 stage réalisé
- M1 : 7 stages réalisés 1 stage annulé
- M2 : 5 stages réalisés
- MC : 1 stage réalisé

Animateurs et accompagnants sportifs diplômés et en formation en 2022



Dans le Doubs, 21 animateurs ont été formés en 2022, 18 en 2021 et 17 en 2020 contre 28 en 2019, l'histogramme ci-dessous montre la répartition des diplômes obtenus en 2019, 2020, 2021 et 2022 entre les différents clubs, toutes disciplines confondues.

Nombre de diplômes délivrés dans le Doubs au cours des quatre dernières années



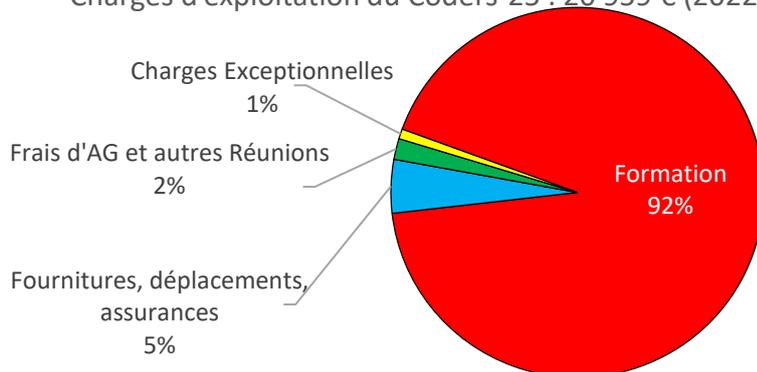
ANDREY	Georges	RSBT	Ski alpin	07/01/22
BONGAIN	Marie-Christine	RSGB	Randonnée pédestre	20/05/22
BORGEOT	Jean-Marc	RSGB	Marche Nordique	24/06/22
CANO	Élisabeth	RSBT	Randonnée Pédestre	20/05/22
CHEVENEMENT	Dominique	RSGB	Activités cyclistes	06/05/22
COPOLLA	Jean-Pierre	RSBT	AS pétanque	03/06/22
FOLTETE	Bernard	RSSV	Activités cyclistes	06/05/22
FRIREN	Bernard	RSSV	Activités cyclistes	06/05/22
GROSJEAN	Jean-Yves	RSGB	Marche Nordique	24/06/22
GUERRIN	Christian	RSGB	Randonnée pédestre montagne	17/06/22
JEANNINGROS	Véronique	RSBM	Randonnée Pédestre	20/05/22
LEHNING	Marie-Christine	RSGB	Marche Nordique	24/06/22
MANGEL FRIREN	Cécile	RSSV	Marche nordique	24/06/22
MOREL	Bruno	RSPDV	Marche Nordique	17/06/22
MYIN	Maurice	RSSV	Activités cyclistes	06/05/22
PETETIN	Pascal	RSSV	Activités cyclistes	06/05/22
PEYCRU	Hervé	RSSV	Activités cyclistes	06/05/22
PEYCRU	Cathie	RSSV	activités danses	20/05/22
REBILLET	Gilles	RSGB	Activités cyclistes	06/05/22
RENNES	Christiane	RSBO	activités danses	20/05/22
VERMOT DESROCHES	Dominique	RSBT	Activités cyclistes	03/06/22

Liste des diplômés obtenus dans le Doubs en 2022

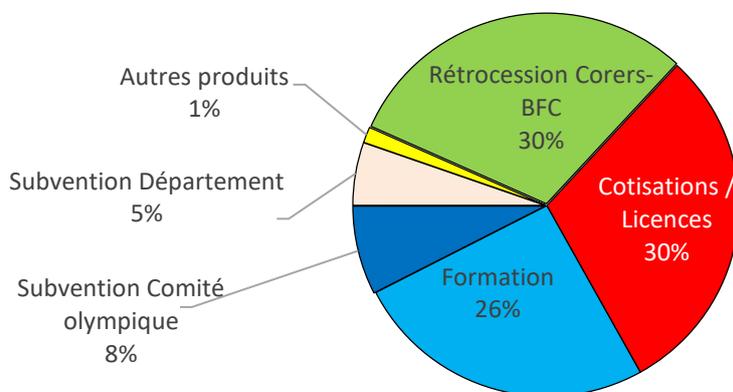
Synthèse financière

Les deux graphiques suivants résument schématiquement la situation financière qui sera présentée en détail par le trésorier où il apparaît que 92 % des dépenses du CODERS sont consacrées à la formation des animateurs.

Charges d'exploitation du Coders-25 : 20 959 € (2022)



Produits d'exploitation du Coders-25 : 37 493 € (2022)



À noter également que le budget présente un résultat positif grâce aux diverses subventions obtenues et en particulier à la rétrocession des excédents de formation par le CORERS-BFC.

Les subventions ne sont cependant pas des ressources pérennes et il est probable qu'elles seront considérablement réduites voire supprimées dans les années à venir.

Administration

Comme l'année précédente, l'assemblée générale du 18 janvier 2022 s'est déroulée en visioconférence.

Au cours de l'année 2022, le Comité directeur s'est réuni le 27 mai au Valdahon (préparation d'une journée de formation pour les dirigeants et discussion du budget formation) et le 18 novembre à Besançon (préparation de l'AG 2023, modification des dates d'exercice budgétaire, débat sur le montant des cotisations et discussion à propos du projet fédéral FFRS-360). De plus, le Bureau s'est réuni plusieurs fois en visioconférence au cours de l'année.

Développement

Le développement constitue l'une des principales missions du CODERS mais depuis presque trois ans, comme le montrent les histogrammes présentés précédemment, les restrictions sanitaires ont stoppé net les projets de création, de sorte qu'aucun club n'a vu le jour dans le Doubs.

Manifestations

La seule opération notable est la formation des dirigeants organisée le 4 novembre 2022 dans la salle paroissiale Martin Luther King de l'église St-Louis de Montrapon. Cette journée a rassemblé une vingtaine de dirigeants, principalement du Doubs mais aussi de Haute-Saône, du Jura et de Côte d'Or. Deux responsables de la Fédération sont venus pour apporter des réponses aux nombreuses questions qui ont été posées : Gilles Denux, vice-président de la FFRS, président de la Commission RMILA (réglementation, contrats, assurances...) qui a traité le sujet de la gestion des conflits et des assurances et Laura Scortesse, conseillère technique fédérale chargée de présenter les différentes sources de financement que les clubs et les comités peuvent solliciter.

En complément des deux thèmes principaux décrits précédemment, la rencontre a été l'occasion d'aborder les questions que se posent de nombreux dirigeants sur les sujets d'actualité : projets fédéraux, augmentation des cotisations, projet informatique...

Rapport financier par le Trésorier Christian Poty

Compte de résultat 2022

(voir tableau détaillé en annexe 1)

	Exercice 2022	Prévision 2022	Exercice 2021
Total des charges	20 958.81	38 300.00	22 158.23
Total des produits	37 493.30	38 300.00	24 235.77
Excédent ou déficit	+16 534.49	-	+2 077.54

Le résultat 2022 se solde par un bénéfice de **16 534,49 €**

Explications des principaux éléments constituant ce résultat.

Dépenses :

Diminution des charges : - 1 199,42 € soit - 5,4 %

- Les frais de formation ont augmenté de + 5 382 € soit + 38,3 % mais très en dessous de la prévision (+ 13 839 €).
- Forte diminution sur les postes frais de missions et frais de déplacements : - 13 776 €.
- Et diminution des autres frais : - 1 530 €.

Recettes :

Hausse des recettes : + 13 257 € soit + 54,70 %

- Hausse des cotisations : + 1 670 € soit + 17 % et 1 387 adhérents, le plus haut niveau !
- Hausse des subventions : 6 495 € légère hausse de 625 €
 - 2 000 € du département.
 - 2 822 € du Comité Olympique.
 - 11 318 € du CORERS Bourgogne-Franche-Comté (rétrocession sur la formation ce qui est tout à fait exceptionnel, car volonté de Claude Gady de redonner aux clubs tous les excédents formation).

Bilan 2022

ACTIF	2022	2021
Actif circulant	49 095.00	32 126.33
Immobilisation financière (parts sociales Crédit Agricole)	30.40	30.40
Crédit Agricole (compte-courant)	2 855.55	2 014.99
Crédit Agricole (compte sur Livret)	46 209.05	30 080.94
Total	49 095.00	32 126.33

PASSIF	2022	2021
Capitaux Propres (Fonds Associatifs)	49 095.00	32126.33
Report à nouveau	32 126.33	30048.79
Résultat net de l'exercice	16 534.49	2077.54
Total	49 095.00	32 126.33

L'actif étant représenté par :

- Le compte courant : 2 855,55 €.
- Le livret A : 46 209,05 €.
- Les parts sociales du Crédit Agricole : 30,40 €.
- Total : **49 095 €**.

Au 31/12/2022 au passif, le montant des Capitaux Propres est de **49 095 €**.

Conclusion

Ce qu'il faut retenir de cette présentation :

- Que cette année, un nombre de formation très en dessous ce qui avait été prévu.
- Que sans les subventions exceptionnelles notre résultat aurait été juste à l'équilibre. La forte diminution des frais de déplacements et de réception ont permis d'arriver à ce résultat.

Rapport des vérificatrices aux comptes Colette Burdet et Thérèse Lemoine

« Christian POTY, le trésorier nous a reçues le mardi 24 janvier 2023 pour l'examen des comptes de l'année 2022.

Christian a mis à notre disposition toutes les pièces nécessaires à la vérification :

- Le compte d'exploitation et les pièces justificatives.
- Le bilan.
- Les documents bancaires.

Nous avons examiné toutes les charges compte par compte pour un montant de **20 958,81 €**.

Puis nous avons vérifié les produits qui se composent principalement de subventions pour formation, des cotisations et diverses autres subventions pour un total de **37 493,30 €**.

À noter, au sujet des subventions, une subvention exceptionnelle du CORERS d'un montant de **13 318 €**.

Nous avons donc constaté le résultat qui s'élève effectivement à **16 534,49 €**.

À noter que la gestion des formations est dématérialisée. Le contrôle s'est fait sur le tableur du trésorier et le site comptable de la FFRS. Ce poste demande beaucoup d'attention au vu des différents niveaux de prise en charge entre le club, le CODERS, le CORERS et la FFRS.

Nous avons terminé par le bilan qui s'élève au 31 décembre 2022 à **49 095,00 €** correspondant aux soldes bancaires (compte courant et compte épargne) et aux parts sociales du crédit agricole.

En conclusion, la comptabilité est bien tenue, les pièces justificatives accessibles et bien classées.

Nous demandons à l'assemblée d'accorder le quitus au trésorier pour 2022. »

Colette Burdet et Thérèse Lemoine

Vote du quitus

La présentation du compte de résultat et du bilan n'appelle aucune remarque.

↳ L'Assemblée générale accorde le quitus au Trésorier à l'unanimité.

Budget prévisionnel 2023 par le Trésorier Christian Poty

C'est un budget qui ira de janvier à fin août 2023, donc 8 mois.

Compte de résultat

Au niveau des recettes : 18 936 €.

- Formation : 6 239 €.
- Cotisations licences : 300 € (les retardataires...) à noter que la plus grande partie des cotisations sera créditée au début du prochain exercice 2023–2024.
- Autres produits : 2 100 €.
 - Subventions : Comité Olympique 0 € ; CORERS Bourgogne-Franche-Comté 0 €.
 - Apport compte épargne CODERS : 12 397 €.

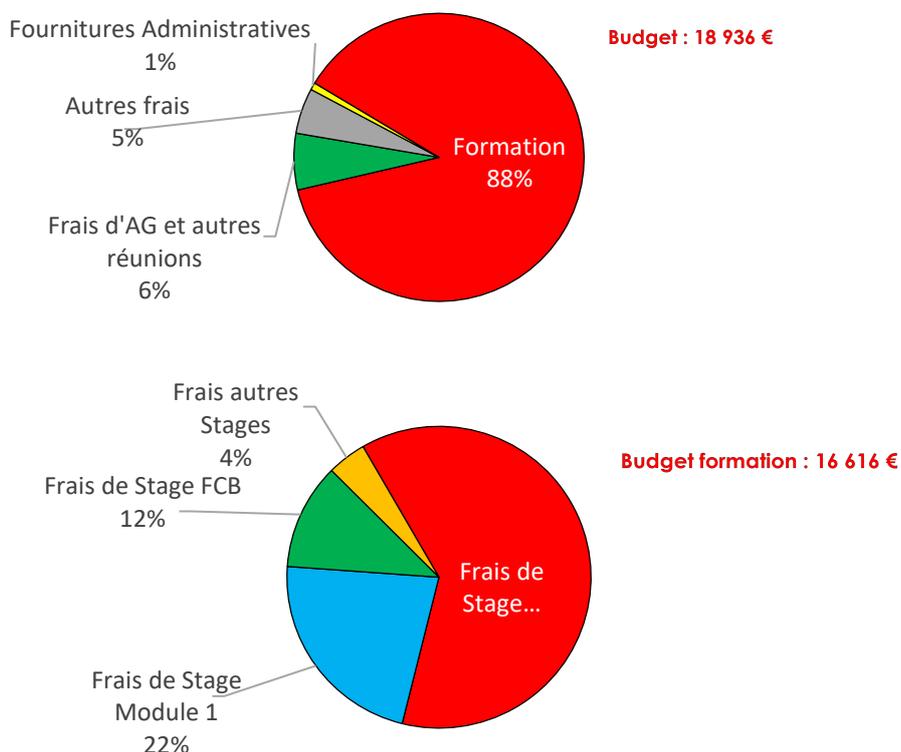
Produits d'Exploitation	Prévisions 2023	Exercice 2022
Formation	6 239.00	9 583.00
Produits Stage FCB	952.00	969.00
Produits Stage M 1	1 309.00	2 856.00
Produits Stage M 2	3 740.00	4 318.00
Produits des autres Stages	238.00	1 440.00
Cotisations / Licences	300.00	11 270.00
Cotisations de janvier à septembre	300.00	286.00
Cotisations de septembre à décembre	-	10 984.00
Autres Produits	-	2 822.30
Produits des Manifestations	-	-
Subventions CORERS	-	2 822.00
Intérêts sur livrets	-	0.30
Apport Coders 25	-	-
Participation club à formation	-	-
Produits Exceptionnels	-	13 818.00
Produits Exceptionnels de Gestion	-	13 318.00
Autres Produits Exceptionnels	-	500.00
Total des Produits	6 539.00	37 493.30
Pour information nombre d'adhérents		1 240

Au niveau des dépenses : 18 936 €.

- Fournitures administratives et achats divers : 150 €.
- Formation : 16 616 € sur le 1^{er} semestre 2023 (21 FCB, 16 M1, 30 M2, 3 AS).
- Frais d'AG et autres réunions : 3 200 €.
 - 400 € pour l'AG du CODERS 25.
 - 300 € pour l'AG de la Fédération.
 - 500 € pour frais de rassemblement.
- Autres frais : 970 €
 - Frais de déplacements : 500 €.
 - Frais de mission et réception : 350 €.
 - Frais postaux : 20 €.
 - Frais services bancaire : 30 €.
 - Cotisations diverses (Assurance matériel aux Haras...) : 70 €.

Charges d'Exploitation	Prévision 2023	Exercice 2022
Fournitures Administratives et achats divers	150.00	85.47
Formation	16 616.00	19 416.00
Frais de Stage FCB	1 890.00	3 340.00
Frais de Stage Module 1	3 696.00	6 981.00
Frais de Stage Module 2	10 340.00	8 960.00
Frais autres Stages	690.00	135.00
Frais d'AG et autres Réunions	1 200.00	383.10
Frais d'Assemblée Générale	400.00	-
Frais d'Assemblée Générale FFRS	300.00	-
Frais de Rassemblement	500.00	383.10
Autres Frais	970.00	894.24
Dons et Subventions	-	-
Frais de déplacement	500.00	655.78
Frais de Mission et Réception	350.00	-
Frais Postaux	20.00	-
Frais Services Bancaires	30.00	19.54
Charges Financières	-	-
Cotisations Assurance	70.00	218.92
Charges Exceptionnelles	-	180.00
Charges Exceptionnelles de Gestion	-	-
Autres Charges Exceptionnelles	-	180.00
Total des Charges	18 936.00	20 958.81
Excédent ou Déficit	-12 397.00	16 534.49

Les figures ci-dessous illustrent la partie « charges » du budget où la priorité absolue a été donnée au financement de la formation qui représente 88 % du budget soit 16 616 € :

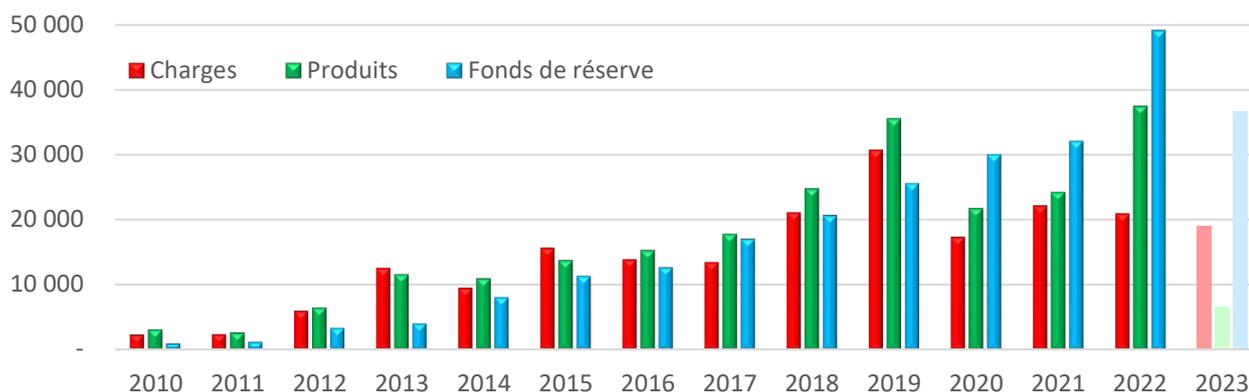


Christian Poty précise que contrairement à l'an passé où le nombre de stages réalisés a été beaucoup plus faible que prévu, tous ceux de 2023 ont été validés.

Résumé	Prévision 2023	Exercice 2022
Total des Produits	6 539.00 €	37 493.30 €
Total des Charges	18 936.00 €	20 958.81 €
Excédent ou Déficit	-12 397.00 €	16 534.49 €

Lorsque les cotisations arriveront au début du prochain exercice le budget sera pratiquement à l'équilibre, en attendant le déficit sera comblé par un prélèvement sur le fonds associatif.

Évolution de la situation financière du CODERS



L'histogramme ci-dessus représente l'évolution de la situation financière du CODERS-25 depuis sa création où l'on constate qu'à quelques exceptions près et jusqu'à l'an passé, les produits ont été supérieurs aux charges de sorte qu'il a été possible de constituer un fonds de réserve du même ordre de grandeur que le budget annuel. Cependant, pour l'exercice 2023, il est à prévoir que les recettes seront beaucoup plus faibles qu'en 2022 tandis que les dépenses, dont la plus grande partie sera affectée à la formation, resteront à peu près équivalentes à celles de cette année. Sans recette complémentaire, il ne sera possible de financer la formation qu'en puisant dans le fonds de réserve qui sera ainsi réduit d'un quart.

Le trésorier rappelle que la prudence et l'usage recommandent de maintenir un fonds de réserve équivalent à une ou deux fois le montant du budget annuel. Sans les subventions et même si l'on inclut le montant des cotisations sur une année pleine, le déficit se chiffrera aux environs de 5 à 6 000 € chaque année.

Débat sur le budget prévisionnel

Gérard Rognon demande pourquoi il n'est plus possible de compter sur les subventions pour équilibrer le budget. Claude Gady répond que le CORERS dégage habituellement des marges bénéficiaires de l'ordre de 20 à 30 000 €. Le Comité Régional, entité indépendante, peut disposer de cette somme à sa convenance, jusqu'ici le Comité Directeur Régional a accepté de rétrocéder une partie de ses bénéfices aux CODERS et en 2022, pour venir en aide aux CODERS qui rencontrent tous des difficultés financières, le CORERS a exceptionnellement décidé de leur rétrocéder la totalité des bénéfices réalisés. À l'avenir, les marges bénéficiaires vont diminuer du fait de l'augmentation des prix pratiqués par les centres de formation. Ainsi la marge bénéficiaire escomptée pour le prochain exercice se situera aux environs de 4 000 € seulement. De plus, après le départ du Président en 2024, il n'est pas du tout certain que les bénéfices continueront à être rétrocédés aux CODERS. Par ailleurs, le Comité Olympique, structure analogue à la nôtre, rencontre également des difficultés financières et les aides qu'il accordait jusqu'ici pour la formation des animateurs ne sera plus possible à l'avenir, d'autant que la priorité actuelle se porte principalement sur l'organisation des prochains jeux olympiques. En ce qui concerne le Département, comme pour l'ANS, la règle consiste à ne subventionner que des projets entrant dans le champ de leur politique sportive et au maximum à hauteur de 50 % du budget prévu pour leur réalisation.

Robert Tallone évoque l'association *Siel Bleu* (<https://www.sielbleu.org>) dont l'activité est voisine de celle de la Retraite Sportive, mais qui s'adresse à un public plus fragile (grand âge, handicap, maladies chroniques...) et emploie des animateurs spécialisés salariés. Le responsable de la section départementale de cette association a précisé que la Retraite Sportive pourrait bénéficier de subventions spécifiques pour le public de la Retraite Sportive et peut-être disposer d'animateurs professionnels à des conditions intéressantes. Robert se propose d'approfondir ces possibilités. Claude ajoute que d'autres sources de subventions pourraient être sollicitées (Carsat, Mutualité Française, sociétés d'assurance...).

François Burchi explique que l'Office Municipal des Sports dont il est à présent le représentant, a lancé un appel à propositions pour attribuer des subventions aux clubs sportifs bisontins, mais la plus grande partie des crédits sont alloués aux clubs qui pratiquent les sports de compétition et il ne reste pratiquement rien pour les activités sportives des aînés. Claude Gady rappelle cependant que la Ville de Besançon accorde une aide substantielle aux

clubs de Retraite Sportive sous la forme de prêts gratuits des salles et des installations pour les activités sportives.

À l'issue du débat :

↳ L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel à l'unanimité.

Cotisation 2023–2024

Rappel : à l'origine (2010–2011) la cotisation du CODERS–25 avait été fixée arbitrairement à 1 € par adhérent mais il s'est avéré rapidement qu'elle était notoirement insuffisante pour équilibrer le budget du Comité Départemental, elle a ainsi été portée à 6 € en 2012 et maintenue à cette valeur pendant 4 ans pour passer à 8 € en 2016 et n'a plus évolué depuis 7 ans.

Claude Gady explique qu'il serait théoriquement possible de maintenir la cotisation à 8 € mais que la prudence en cette période d'incertitude recommande de l'augmenter pour faire face aux inévitables hausses des dépenses de fonctionnement. Il ajoute qu'il avait été envisagé lors du CoDir du 18 novembre 2022 une augmentation de 4 € mais cette proposition aurait sans doute rencontré une forte opposition, c'est pourquoi la hausse proposée aujourd'hui est de 2 € possiblement suivie d'une augmentation de 2 € en 2024–2025 qui sera soumise à la prochaine AG. Le tableau ci-dessous résume les différentes parts de cotisation pour un club qui demande actuellement une cotisation de 50 € à ses adhérents :

	FFRS	Corers-BFC	Coders-25	Club	Total
2022	20 €	1 €	8 €	21 €	50 €
2023-2024	+ 6 €	+ 1 €	+ 2 €	+ 0 €	59 €
2024-2025	+ 6 €	+ 0 €	+ 2 €	+ 0 €	67 €

Un débat s'installe autour de cette proposition avec des arguments contre : inutile de faire des résultats excessifs alors qu'il est possible de maintenir le budget à l'équilibre. Claude Gady répond que sans cette augmentation des ressources, il ne sera plus possible de réaliser les opérations de développement, la création de nouveaux clubs, le suivi des clubs et la promotion d'activités nouvelles qui constituent cependant les missions essentielles du CODERS. De plus, il ne sera plus possible d'organiser les réunions d'animateurs, importantes pour le maintien de la cohésion et de la convivialité entre les clubs. La discussion se poursuit où chacun est appelé à donner son avis et à l'issue du débat :

↳ À une large majorité (45 voix sur 50) l'augmentation de 2 € est approuvée par l'AG. La part CODERS de la cotisation passera ainsi à 10 € pour l'année 2023–2024.

Rapport moral par le Président Claude Gady

Vous venez d'approuver le budget prévisionnel de votre bureau présenté par notre trésorier. Vous avez notamment approuvé l'augmentation pour la prochaine saison, c'est-à-dire à compter de la rentrée de septembre 2023, de la cotisation de 2 €. Ainsi lors des prochaines inscriptions un adhérent devra, outre la cotisation de son club, s'acquitter d'une somme de : 38 €, soit 26 € au titre de la Fédération, 2 € pour le CORERS–BFC et 10 € pour le CODERS–25. Certes il s'agit d'une augmentation importante de près de 30 %. C'est inédit, je ne reviendrai pas sur tout ce que j'ai expliqué, dans le moindre détail, lors de notre dernier Comité directeur, je me bornerai simplement à insister sur certains points :

1. Ces augmentations sont obligatoires, en effet pendant de nombreuses années, à tous les niveaux, quelles que soient les structures, nous n'avons jamais voulu, jamais accepté, d'augmenter nos cotisations ne serait-ce que pour tenir compte des hausses économiques. Aujourd'hui nous sommes acculés, nous n'avons plus le choix et ces augmentations ne seront pas suffisantes, elles devront être poursuivies de manière régulière au cours des années à venir. Sans être pessimiste il faut s'attendre à ce que l'adhésion à nos clubs multisports augmente régulièrement. Ce ne sera plus 40 ni 50 mais plutôt 60 (en 2023) 70 (en 2024) puis 80 voire 100 € qu'il faudra déboursier dans quelques années.
2. Je reviens sur nos deux derniers budgets : vos dirigeants ont réussi à faire face mais nous n'avons pu y parvenir que grâce à des subventions du département, du Comité olympique départemental (importante) mais également et surtout de la part du CORERS–BFC. En effet j'ai réussi à convaincre toute l'équipe

dirigeante de cette instance à rétrocéder une part importante des bénéfices aux 3 CODERS qui sont à peu près dans la même situation financière que nous. À la fin de l'année 2022, sur ma proposition, il a été décidé à l'unanimité de reverser à titre exceptionnel la totalité des marges dégagées sur les formations soit 23 000 € aux CODERS et Clubs isolés, cela ne se reproduira pas. Les marges prévisionnelles de cette année seront de l'ordre de 4 000 € au lieu de 23 000 € l'an dernier !

Ce qui nous a permis de nous maintenir à flots.

3. Vous le savez l'Assemblée générale extraordinaire fédérale qui s'est tenue le 17 février a permis notamment de voter le budget prévisionnel dont les principales mesures concernent :
 - L'augmentation de cotisation de 6 € à compter du 1^{er} septembre 2023 et il faut s'attendre à une augmentation sensiblement du même niveau pour la saison 2024–2025.
 - Par ailleurs, et cela va impacter de manière significative notre budget, la fédération avait envisagé d'augmenter les aides fédérales formation de 8,8 % de prendre en charge les frais de déplacement de tous les formateurs encadrant les stages. Ces dispositions ont été rejetées.
4. En ce qui concerne le fonctionnement de notre Comité directeur, l'année prochaine (AG 2024) il vous appartiendra de désigner de nouvelles équipes dirigeantes :
 - Au niveau du CODERS, Rémi, Christian et moi-même ne nous représenterons pas. Je crois que les référents formation, Régine et Jacques, non plus et beaucoup d'autres. Il va falloir penser dès maintenant à trouver de nouveaux bénévoles.
 - Au plan Fédéral, je n'ai pas toutes les informations mais les procédures d'élections seront changées. Désormais, Mesdames et Messieurs les Présidents, vous aurez la lourde responsabilité de participer à la gestion de notre fédération puisque c'est vous (+50 % des voix) qui devrez élire, en principe par scrutin de liste, la ou le nouveau président et aussi décider de la gouvernance future, il vous appartiendra notamment de vous prononcer sur le budget et en particulier sur le poids de la formation.

Vous le savez, depuis plusieurs années, le coût de la formation de nouveaux encadrants (environ 1 400 € à 1 600 € pour un animateur) représente la plus grande part des budgets de toutes les structures. Les conséquences sont importantes : nous n'avons plus les moyens financiers, hélas, de conduire la moindre action de développement (création de clubs, création de nouvelles activités) ni de réunir régulièrement les animateurs et pourtant cela me semble indispensable. Nous n'organisons plus de réunions conviviales (ex. galettes...)

La plus grande part du prix des stages est supportée par le CODERS, il est évident qu'un jour ou l'autre il sera nécessaire que les clubs participent, ne serait-ce que partiellement, au financement des stages. Il vous appartiendra sur proposition de votre nouveau CoDir de prendre les décisions les mieux adaptées. Mais il s'agit selon moi d'une éventualité à ne pas écarter. Pour cela je vous invite, Mesdames et Messieurs à demander dès cette année des subventions notamment à notre fédération. (Une journée de formation vous a permis de mieux maîtriser la procédure, de plus vous pouvez compter sur les conseils avisés de Séverine notre CTF).

Cette situation n'est plus satisfaisante, elle doit évoluer et votre rôle sera important.

Notre formation est de qualité, elle doit le rester, c'est ce qui fait notre force. Mais je suis persuadé que nous pouvons maintenir cet objectif par une évolution de notre modèle, d'ailleurs la FFRS doit y réfléchir très vite et je demanderai à être associé à ces travaux.

Je suis persuadé que si nous en avons la volonté à tous les niveaux nous réussirons à baisser la facture globale formation. Depuis longtemps nous sommes plusieurs à proposer d'alléger le cursus de formation, sa durée, les programmes, de diminuer le nombre d'instructeurs fédéraux et de conseillers techniques et faire appel comme instructeur assistant à un animateur local compétent dans l'encadrement de tous les stages. Je serais heureux de recevoir vos propositions.

Cela constitue un vaste chantier de réflexions.

Je vous remercie de votre attention et suis prêt à répondre à vos questions.

Questions des participants

Élizabeth Cano explique qu'elle ne peut pas toujours envoyer des candidats en formation faute de stages notamment en ski. Claude répond que les stages sont organisés en fonction du nombre de demandes exprimées par les clubs, si le nombre de candidats est insuffisant, le stage n'a pas lieu. Séverine Haas ajoute que les stages de ski ne sont pas organisés tous les ans, une année ski alpin, l'année suivante ski de fond. Claude rappelle qu'il n'y a plus d'IF dans le Doubs, ce qui explique que les stages sont organisés soit dans le Jura, soit en Saône et Loire, en outre, pour certaines disciplines, il est nécessaire de faire venir des IF d'autres régions ce qui est très coûteux en frais de mission.

Jacques Dussouillez explique que le PSC1 doit être renouvelé tous les 4 ans, mais l'inscription à un stage ne doit pas être faite plus de 6 mois avant la fin de validité, sinon la FFRS ne rembourse pas les frais d'inscription.

Élizabeth Cano souhaite un complément d'information concernant la parité dans les instances dirigeantes fédérales. Claude répond que la procédure n'est pas encore finalisée mais qu'elle s'oriente vers un scrutin de listes comportant une partie bloquée (7 hommes, 7 femmes) les dix autres sièges restant libres. La difficulté principale réside dans la représentativité de cette liste dans la mesure où les candidats colistiers ne se connaissent pas. Un autre problème concerne l'organisation de l'AG fédérale qui devra réunir environ 300 personnes, comment financer une telle opération ? Ces nouvelles dispositions s'appliqueront également aux CORERS mais pas aux CODERS ni aux clubs.

Élizabeth Cano demande ce que va devenir le système informatique. Claude avoue son embarras pour répondre à cette question. Ce qui est certain, c'est que l'application Télémat s'arrêtera au mois d'août 2023. La partie du projet FFRS-360 destinée à remplacer Télémat devrait être opérationnelle en avril 2023 mais du fait que l'AG fédérale a refusé le financement du système informatique, on ne sait pas vraiment ce qui va se passer. Séverine Haas précise qu'actuellement la partie de FFRS-360 qui doit remplacer Télémat est en phase de test par les salariés du siège et devrait être opérationnelle en septembre 2023. Il reste une incertitude sur le transfert de données entre Télémat et la nouvelle application.

Mireille Clerc s'inquiète de la maîtrise des effectifs des clubs si les candidats peuvent s'inscrire directement sur le site fédéral pour obtenir une licence.

Jacques Dussouillez rappelle qu'il ne reprendra pas la responsabilité de référent formation mais qu'il apportera son aide à la personne qui lui succédera.

Claude confirme que le certificat médical n'est plus obligatoire à compter de la rentrée de septembre 2023.

Daniel Van Labeke, webmestre du CODERS s'interroge sur l'utilité de maintenir le site et si son activité doit être poursuivie, il souhaite l'aide d'une autre personne en cas d'indisponibilité.

Gilbert Volckmann, responsable du matériel, rappelle que des équipements peuvent être mis à disposition des clubs qui en font la demande (bâtons de marche nordique, Vitabri, tables, chaises...).

Séverine Haas explique que la formation des animateurs est en cours d'évolution : regroupement de la FCB et du M1. Elle ajoute que la formation n'est efficace que si l'instructeur est capable de donner aux candidats l'envie de s'investir. Elle rappelle que la FFRS offre aux stagiaires une formation de qualité qui doit permettre à des personnes qui n'étaient pas des professionnels du sport dans leur vie active, d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour encadrer les activités de la Retraite Sportive en toute sécurité.

Claude Gady remarque que, bien que cette décision soit difficile à prendre, certains stagiaires visiblement incapables d'assurer l'animation d'une activité, ne devraient pas être diplômés ; pour éviter cette situation délicate, il est important que les candidats soient choisis avec discernement par les clubs car la seule bonne volonté d'une personne ne suffit pas toujours à en faire un bon animateur.

L'Assemblée Générale se termine à 17h30 par le verre de l'amitié.

Le Président du CODERS 25



Claude Gady

Le secrétaire



Rémi Brendel

Merci à Christiane Thiou qui s'est chargée de dactylographier ce compte-rendu.

Annexe 1 Compte de résultat 2022

Charges d'Exploitation	Exercice 2022	Prévision 2022	Exercice 2021
Fournitures Administratives et achats divers	85.47	500.00	3 939.77
Formation	19 416.00	33 255.00	14 034.00
Frais de Stage FCB	3 340.00	3 915.00	1 080.00
Frais de Stage Module 1	6 981.00	7 500.00	5 879.00
Frais de Stage Module 2	8 960.00	21 150.00	5 605.00
Frais autres Stages	135.00	690.00	1 470.00
Frais d'AG et autres Réunions	383.10	3 200.00	1 759.74
Frais d'Assemblée Générale	-	400.00	-
Frais d'Assemblée Générale FFRS	-	500.00	-
Frais de Rassemblement	383.10	2 300.00	1 759.74
Autres Frais	894.24	1 345.00	2 424.72
Dons et Subventions	-	-	500.00
Frais de déplacement	655.78	700.00	1 892.72
Frais de Mission et Réception	-	500.00	-
Frais Postaux	-	40.00	-
Frais Services Bancaires	19.54	55.00	-
Charges Financières	-	-	-
Cotisations Assurance	218.92	50.00	32.00
Charges Exceptionnelles	180.00	-	-
Charges Exceptionnelles de Gestion	-	-	-
Autres Charges Exceptionnelles	180.00	-	-
Total des Charges	20 958.81	38 300.00	22 158.23
Excédent ou Déficit	16 534.49	-	2 077.54

Produits d'Exploitation	Exercice 2022	Prévisions 2022	Exercice 2021
Formation	9 583.00	11 849.00	5 642.00
Produits Stage FCB	969.00	986.00	408.00
Produits Stage M 1	2 856.00	2 975.00	1 534.00
Produits Stage M 2	4 318.00	7 650.00	2 350.00
Produits des autres Stages	1 440.00	238.00	1 350.00
Cotisations / Licences	11 270.00	9 600.00	9 954.00
Cotisations de janvier à septembre	286.00	600.00	120.00
Cotisations de septembre à décembre	10 984.00	9 000.00	9 834.00
Autres produits	2 822.30	16 851.00	6 766.77
Produits des manifestations	-	-	-
Subventions	2 822.00	2 000.00	6 495.00
Intérêts parts sociales	0.30	100.00	271.77
Apport Coders 25	-	12 000.00	-
Participation club à la formation	-	2 751.00	-
Produits exceptionnels	13 818.00	-	1 873.00
Produits exceptionnels de Gestion	13 318.00	-	1 841.00
Autres produits exceptionnels	500.00	-	32.00
Total des produits	37 493.30	38 300.00	24 235.77
Pour information nombre d'adhérents	1 387		1 240